

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2026/02/16

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 20
Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association "CERHOM" 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la collectivité participe à la campagne "Novembre Bleu" en faveur de la sensibilisation à la santé masculine.

Pour la deuxième année, l'équipe Chanteclair et quelques bénévoles ont proposé et organisé la vente d'objets en bois, durant ce mois de novembre. Cette opération a permis de dégager un bénéfice de 148 euros.

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme au profit de l'association "CERHOM" installée 143 rue Jean Jaurès, 94800 Villejuif. L'association aide la recherche sur les cancers masculins, améliore le traitement, la prise en charge globale et la vie pratique des patients.

Saluant les initiatives prises en faveur de sensibilisation à la santé masculine.

Considérant l'importance et l'intérêt de la démarche de l'association "CERHOM" :

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition de Monsieur le Maire et à l'autoriser :

- à verser une subvention exceptionnelle de 148 € euros à l'association "CERHOM"

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature in blue ink]